



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 674-7

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 674-7 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021. Le règlement a pour objet d'accorder au directeur du développement économique le pouvoir d'autoriser des dépenses dont le montant n'excède pas 25 000 \$.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 décembre 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier